Pôle Proximité Espace Publics
Service Pôle Territorial de Montpellier

OCCUPATION TECHNIQUE DU DOMAINE PUBLIC

TARIFS APPLICABLES au 27 juin 2026

LES OCCUPATIONS TEMPORAIRES DU DOMAINE PUBLIC

Toute semaine commencée est due.

Dépôt de matériaux	Unité	Tarifs
Plots bétons, supports de poteaux etc…	u / semaine	19,80 €

Bennes de récupération de matériaux (hors emprise du chantier)	Unité	Tarifs
l'unité de 6m² forfaitaires de sol occupé : la 1ère semaine	u / semaine	34,80 €
l'unité de 6m² forfaitaires de sol occupé : les semaines suivantes	u / semaine	69,50 €

Echafaudages et matériels de chantier	Unité	Tarifs
Clôtures de chantier, baraques de chantier, échafaudages au sol (roulants et volants), élévateurs, compresseurs, bétonnières, étals pour exécution de travaux de réfection : m² de sol occupé ou projeté au sol (toute semaine commencée est due)		
Echafaudages et matériels de chantiers	m²/ semaine	5,90 €
Echafaudages et matériels de chantiers : pénalité pour occupation longue durée (supérieure à 6 semaines)	m²	19,70 €
Base de Vie/Bungalow sur le domaine public	m²/3mois	110,10 €

Des frais de gestion et de contrôle, ainsi que des pénalités sont prévues dans les mêmes conditions que celles prévues dans le point suivant :

PENALITES		
Pénalités et frais de gestion et de contrôle	**Unité**	**Tarif**
Frais de gestion et de contrôle des infractions constatées en matière d'occupation du domaine public	Infraction	309,00 €
Frais de dossier pour basculement d'une facture non réglée au régisseur en titre de recette	u	10% de majoration du montant initial
Forfait appliqué si domaine public restitué non nettoyé (déchets, dégradations) après manifestation : astreinte/jour	U	549,00 €